

FICHE MÉDICALE D'URGENCE saison 2024-2025

Numéro de licence :
Nom et Prénom :
Date de naissance :

Nom et adresse du père :
.....
.....

Nom et adresse de la mère :
.....
.....

En cas d'urgence médicale, l'Association s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

En tant que de besoin les parents autorisent l'Association à faire transporter l'enfant par les moyens les plus adaptés vers le site médical le plus approprié. Il appartient à celui-ci de prendre les contacts nécessaires avec la famille pour la définition des soins à apporter.

Afin de pouvoir vous contacter, veuillez nous donner les coordonnées téléphoniques suivantes :

| | N° Fixe | N° Portable | N° Travail |
|--------------------|---------|-------------|------------|
| Père | | | |
| Mère | | | |
| Tiers de confiance | | | |

Observations à formuler : (allergies, traitement en cours..)
.....
Médecin traitant :

**AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT
NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN
CONTROLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS ou MAJEURS
PROTEGES**

En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport
Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

.....
.

Agissant en qualité de représentant légal du mineur ou du majeur protégé ci-dessous désigné :

.....
.....

Licencié FFTA n°..... et adhérent du club de LAVAL affilié sous le N°1253075

Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux,...) lors d'un contrôle antidopage sur la personne ci-dessus désignée.

Cette autorisation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit pour la saison sportive 2024 - 2025, soit du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Fait à Laval le / / 2024

Signature du représentant légal pour les deux autorisations

Ce document n'est pas soumis à la règle de confidentialité.
Il vous appartient de notifier à l'Association toutes les modifications de coordonnées survenant dans l'année.